



# Transition écologique et juste, comment agir dans les territoires ?

26 novembre- 9h30 à 12h30 - Cité de Refuge

## Atelier Teddif

# Atelier transition écologique et juste, comment agir dans les territoires ?

*Compte-rendu*

*Mardi 26 novembre 2024*

## Table des matières

<b>Transition écologique et juste en Ile-de-France : contexte, enjeux, leviers d'action.....</b>	<b>2</b>
<b>Echanges autour d'outils et d'initiatives.....</b>	<b>6</b>
Projet ECO – EPT Plaine Commune.....	7
Plan Alimentaire Territorial (PAT) social.....	8
EPT Plaine Commune .....	8
Programme SLIME – Réseau CLER.....	9
Maison de l'Ecologie Populaire – PikPik Environnement.....	10
LogisCité – Croix Rouge Insertion.....	11
Vital'Im – CD93.....	12
Terr'Moov - Wimoov.....	13

L'atelier Teddif « **Transition écologique et juste, comment agir dans les territoires ?** » s'est déroulé le 26 novembre matin à la Cité de Réfuge, Paris. Il s'est composé de 2 séquences avec une table ronde « *Transition écologique et juste en Ile-de-France : contexte, enjeux, leviers d'actions* » puis des ateliers « d'Echanges autour d'outils et d'initiatives franciliennes ». Cet atelier a rassemblé 60 participants.

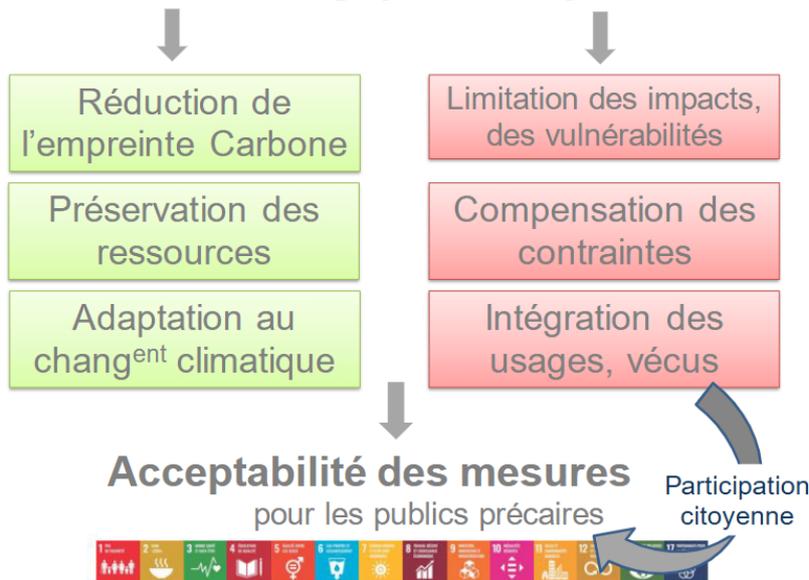
## Transition écologique et juste en Ile-de-France : contexte, enjeux, leviers d'action



En introduction de cet Atelier, la séquence plénière a été l'occasion pour les intervenants d'exprimer ce qu'ils entendent par transition écologique et juste et de donner des illustrations de façon d'agir.

Le Cerema (Isabelle Robinot-bertrand) parle de transition écologique sociale et inscrit dans son projet stratégique le renforcement des travaux sur la participation citoyenne pour intégrer les publics les plus précaires dans les choix d'aménagement à faire et l'adaptation des politiques publiques pour tenir compte de leur(s) impact(s) sur les personnes en situation de précarité.

### Transition écologique et juste

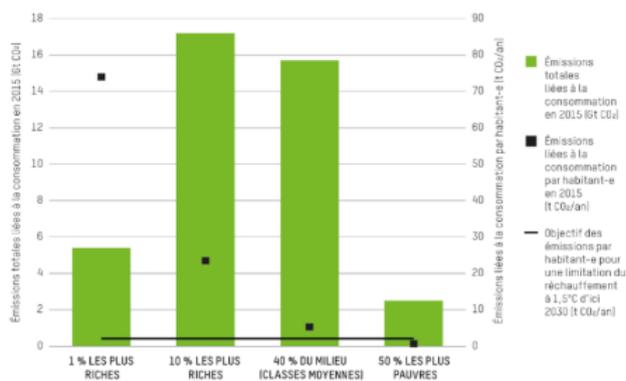


Si derrière Transition écologique on identifie assez facilement tout un ensemble de mesures pour réduire l'empreinte C, préserver les ressources et s'adapter au dérèglement climatique, faire en sorte qu'elle soit juste impose tout à la fois de limiter les impacts sur les ménages précaires, pour ne pas aggraver leur vulnérabilité, de réfléchir à la façon de les accompagner et de compenser ces mesures.

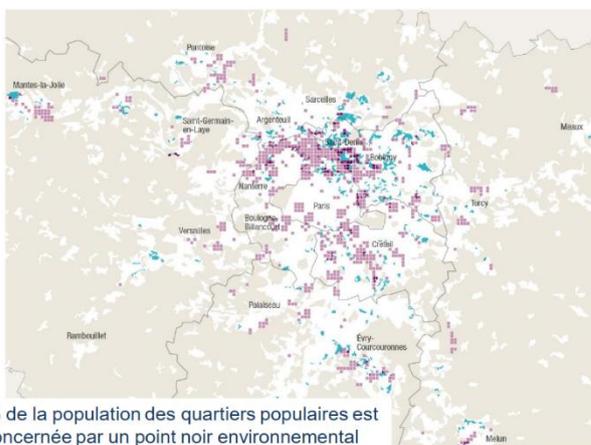
Il est tout aussi primordial de proposer des mesures qui soient adaptées aux différents publics c'est-à-dire qui prennent en compte les usages et vécus des habitants.

La participation citoyenne peut grandement en faciliter l'acceptabilité.

Figure 3 : Émissions liées à la consommation totale et par habitant-e en 2015, selon les différents groupes de revenus mondiaux



De nombreux travaux montrent que les publics en précarité doivent faire des efforts supplémentaires pour faire baisser leur empreinte carbone alors même qu'ils ont des pratiques et modes de vie qui peuvent faire preuve de sobriété.

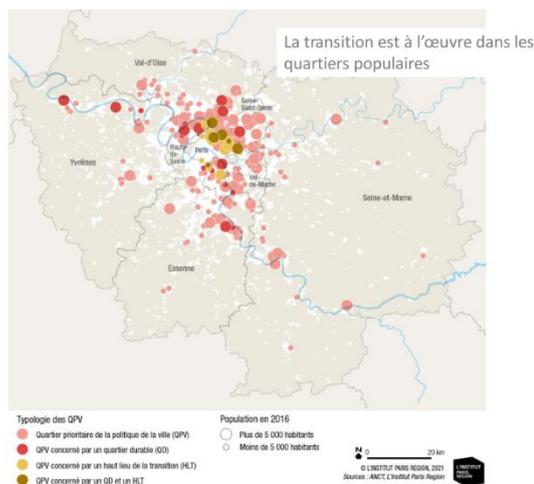


22% de la population des quartiers populaires est concernée par un point noir environnemental

En IdF, des travaux menés par l'Institut Paris Region montrent que les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ( 272 QPV en IdF représentant 13% de la population) sont fortement exposés aux nuisances environnementales telles que le bruit, la qualité de l'air du fait de la proximité des infrastructures routières ou d'activités industrielles passées mais laissant des sols pollués. 22% d'entre eux cumulent ainsi défaveur sociale et défaveur environnementales auxquelles on peut ajouter une plus forte vulnérabilité liée aux conditions de logement, à l'état de

santé,....

Dans ces mêmes travaux de l'IPR<sup>1</sup> montre que ces quartiers sont également le théâtre de foisonnement d'initiatives locales de transition dans différents domaines tels que la mobilité, l'économie circulaire, l'agriculture urbaine, l'alimentation. De nombreux « hauts lieux de la transition » y sont situés. Ces constats invitent à considérer les enjeux de transition écologique comme des opportunités.



Cf Note rapide n°887 La transition, un levier de développement pour les quartiers populaires réalisée par l'IPR et le Pôle Ressources – Ville et développement social

Parmi les leviers d'action, on peut aussi retenir les Contrats Locaux de Santé (CLS) au nombre de 88 en IdF couvrant 58,3 % de la population franciliennes, qui doivent avoir un axe obligatoire sur une approche écologique de la santé

De même dans les projets alimentaires territoriaux (PAT), la dimension sociale est importante. Les PAT intègrent eux aussi obligatoirement la question sociale càd la précarité alimentaire, l'accès à une alimentation en quantité mais aussi de qualité

Anthony Hua de l'Ademe rappelle que celle-ci a publié un avis sur la transition juste (à retrouver <https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/7128-avis-de-l-ademe-la-transition-juste.html>) La transition écologique juste est une transition qui accompagne la mutation des activités et la cessation d'activités polluantes vers des activités plus « vertes », tient compte des vulnérabilités (territoriales, sociales, économiques, etc.) et s'organise autour d'une gouvernance la plus élargie et inclusive possible.

Parmi les messages clés en matière de transition juste, elle souhaite retenir que la transition ne doit pas être un prétexte à l'inaction. Il y aura des « perdants » dans la transition et donc l'enjeu est d'amortir les chocs par la solidarité collective. Certains ménages et certaines entreprises étant plus vulnérables, l'enjeu est de répartir les efforts à hauteur des capacités et permettre un niveau de vie décent à toutes et tous.

La transition juste doit être également la plus démocratique possible pour se réaliser, avec une participation des parties prenantes à tous les échelons du territoire

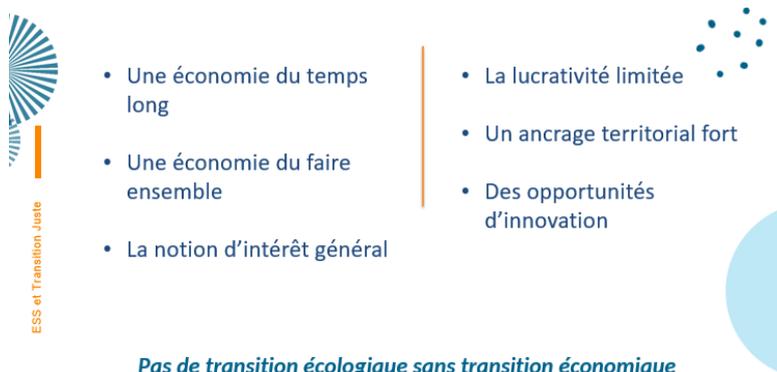
A noter également qu'elle peut avoir un impact positif sur les revenus, l'emploi et la cohésion sociale, sous conditions d'un bouquet de politiques (économiques, sociales, etc.)

Le rôle de l'Ademe est surtout d'alerter l'Etat et les collectivités sur l'importance d'accompagner les mesures environnementales avec des mesures sociales et économiques.

Pour la Chambre Régionale pour ESS, Lucas Vionnet met en avant le rôle important des acteurs de l'Economie Sociale et Solitaire (ESS) et en rappelle au préalable la définition : « L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé ». Elle est composée des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations dont le but poursuivi est autre que le seul partage des bénéfices.

## ESS et transition écologique juste

### Des valeurs et modèles communs entre ESS et transition écologique



Pour lui, il y a des valeurs et modèles communs entre ESS et transition écologique et pas de transition écologique sans transition économique.

L'exemple du réemploi solidaire est tout à fait illustratif de ces points communs :

Réemploi solidaire		Réemploi lucratif
À but non-lucratif	◀ Type d'acteur ▶	À but lucratif
Porté par l'intérêt collectif mû par l'utilité sociale	◀ Sens de l'action ▶	Porté par la recherche de profit et de rentabilité
Logique de redistribution	◀ Logique de l'acteur ▶	Logique de rétribution
Redistribution d'objets à faible valeur marchande (service d'intérêt général) nécessitant l'accès à des gisements plus qualitatifs (pour équilibrer le modèle)	◀ Type de flux traités ▶	Flux d'objets exclusivement à forte valeur marchande Délaisse les objets utiles mais à faible rentabilité
Alternatives aux modes de production et de consommation actuelles	◀ Raison d'être de l'offre de seconde main ▶	Utilisation du réemploi pour stimuler l'économie linéaire
Création de 830 emplois à temps plein pour traiter 10 000 t	◀ Potentiel en termes de création d'emplois ▶	Création de 64 emplois à temps plein pour traiter 10 000 t

Source : [Le Réemploi Solidaire - Réseau National des Ressourceries et Recycleries](#)

Enfin, Guilia Fenzi du Conseil départemental du Val-de-Marne nous partage leur nouvelle façon de travailler en complète synergie entre la direction politique de la Ville et la direction transition écologique. Elle se traduit par une feuille de route commune, élaborée avec l'appui du CAUE, et une philosophie de travail qui est d'aller mobiliser les compétences de chacun au service de projets transversaux ainsi que par un certain nombre de fiches action.

Cette synergie se retrouve particulièrement dans le projet « Un jardin dans ma main 2.0 » ou encore les opérations de découverte du parc départemental et du Développement durable avec les collégiens.

## Echanges autour d'outils et d'initiatives

Cette seconde séquence a été l'occasion de présenter et d'échanger autour de 7 initiatives et programmes franciliens pour lutter contre la précarité énergétique et alimentaire, favoriser le développement de la mobilité en zone rurale, impulser un changement de gouvernance et créer une dynamique autour de la transition écologique auprès des publics vulnérables et précaires.



## Projet ECO – EPT Plaine Commune



<p><b>Description de l'initiative</b></p>	<p>A travers le <a href="#">projet ECO</a>, <a href="#">l'EPT Plaine Commune</a> adopte une démarche de transition écologique impliquant l'ensemble des habitants et des acteurs territoriaux. L'objectif est de faciliter le passage à l'action et de favoriser l'accès aux services. Cette démarche permet d'accompagner l'utilisateur dans la durée à travers 3 leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application numérique : cartographie du territoire.</li> <li>• Création et animation d'un réseau d'acteurs territoriaux pour les rendre visibles et faire émerger de nouvelles offres. Cela permet de créer de nouvelles synergies, comme par exemple la création de micro-filières de cuisine collective.</li> <li>• Création d'une monnaie locale depuis 2024 avec 100 acteurs engagés dans la démarche. Elle est réglementée par la loi ESS de 2014.</li> </ul>						
<p><b>Freins rencontrés dans la mise en place de l'initiative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La monnaie locale est accessible via un téléphone.</li> <li>• Le territoire connaît une forte précarité alimentaire.</li> </ul>	<p><b>Leviers utilisés pour la mise en place de l'initiative (outils, acteurs)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, sans demander une exemplarité écologique.</li> <li>• Animer ce projet à travers un travail de communication pour raconter les acteurs et travailler sur les besoins du territoire.</li> <li>• Animer un réseau d'acteurs engagés sur le territoire (incluant les associations, les commerces, etc.).</li> <li>• Utiliser une application numérique à destination des habitants.</li> <li>• Récompenser les éco-actions réalisées par les habitants à travers des subventions pour l'alimentaire.</li> </ul>						
<p><b>Conditions de réussite de l'initiative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter le projet à la réalité du territoire et, donc, s'assurer de la représentation de l'ensemble de ses acteurs.</li> <li>• Identifier les besoins du territoire.</li> </ul>	<p><b>Impacts sur le territoire</b></p> <p>Il est possible d'observer un impact concret chez les habitants engagés dans ce projet. Par exemple, actuellement, la collectivité a remarqué une systématisation des collectifs citoyens sur le territoire.</p>						
<p><b>Liens avec les ODD</b></p>							
<p><b>2</b> FAIM «ZÉRO»</p>	<p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p><b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p><b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p><b>17</b> PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>

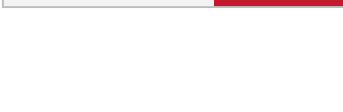
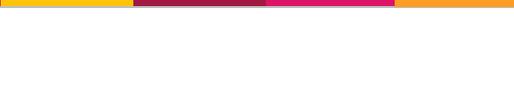
# Plan Alimentaire Territorial (PAT) social EPT Plaine Commune



<p><b>Description de l'initiative</b></p>	<p>Un PAT est une démarche de collectivités pour mettre en place une alimentation durable.</p> <p>Le <a href="#">PAT</a> de <a href="#">l'EPT Plaine Commune</a> a été mis en place en 2020 avec plusieurs objectifs : rendre accessible à tous une alimentation durable, une diminution du gaspillage alimentaire, renforcer le lien social autour des questions alimentaires et améliorer le fonctionnement et la qualité de l'aide alimentaire.</p> <p>Pour ce faire, l'EPT a développé 3 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme "Au bon transit" : mutualiser l'achat de denrées alimentaires auprès des producteurs d'IdF. Cette démarche comprend la mutualisation des achats, du stockage et de la distribution pour fournir l'aide alimentaire du territoire. En 2023, 80 t. de denrées alimentaires récupérées, dont 70 t. issues de l'anti-gaspillage. Une plateforme a été développée pour l'achat direct auprès des producteurs. Il est possible d'alimenter d'autres structures de l'ESS (exemple : Rebelle)</li> <li>• Groupement d'achat citoyen VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) : pour vendre des produits de qualité dans les quartiers populaires. Une fois par mois, les produits sont vendus sur 3 sites différents (Aubervilliers, Saint Denis, Stain). Les ventes se font dans des lieux publics. 2 tarifications ont été adoptées : -50% pour les personnes bénéficiant du minimum social, dans les autres cas elles bénéficient de -10%.</li> <li>• Tarification gratuite dans les cantines scolaires de Saint Denis pour toucher davantage d'enfants et de familles.</li> </ul>			
<p><b>Freins rencontrés dans la mise en place de l'initiative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi : Les contenants réutilisables ne permettent pas de récupérer les excédents. Pour faire face, une laverie a été installée pour les contenants en inox, mais la gestion reste complexe pour la collectivité.</li> <li>• Le dispositif ne peut fonctionner que s'il y a un soutien financier public important et pérenne.</li> </ul>	<p><b>Leviers utilisés pour la mise en place de l'initiative (outils, acteurs)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration collective.</li> <li>• Implication des acteurs publics.</li> </ul>			
<p><b>Conditions de réussite de l'initiative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convaincre les élus et en faire une priorité : demande des arbitrages et des négociations.</li> <li>• Laisser des marges avec les bénéficiaires pour choisir et discuter collectivement.</li> <li>• Accompagner, et non éduquer, les participants. Leur faire confiance et les encourager.</li> </ul>	<p><b>Impacts sur le territoire</b></p> <p>Ateliers "cuisine" : apprendre à cuisiner sain et pas cher. Par exemple, remplacer la viande par des produits végétaux pour réduire le coût.</p>			
<p><b>Liens avec les ODD</b></p>				
<p><b>2</b> FAIM «ZÉRO»</p>	<p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p><b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>

## Programme SLIME – Réseau CLER



<p><b>Description de l'initiative</b></p>	<p>Le <a href="#">réseau CLER</a> propose ce <a href="#">programme national</a> déclinable sur l'ensemble des échelles territoriales. Son objectif est la lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>Il se compose de 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage des ménages en situation de précarité énergétique,</li> <li>• Remise de “petits équipements”. Cette étape, qui n’entraîne pas de changement significatif, permet de créer du lien social et de partager de l’infirmité,</li> <li>• Orientation vers d’autres acteurs.</li> </ul> <p>A travers ce programme, le réseau CLER travaille aussi sur la montée en compétences à travers la mise en place de formations, de communication et d’animation de réseau.</p>	
<p><b>Freins rencontrés dans la mise en place de l'initiative</b></p>	<p><b>Leviers utilisés pour la mise en place de l'initiative (outils, acteurs)</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Turn-over important dans les structures accompagnant le programme SLIME.</li> <li>• Le dialogue avec les bailleurs et les bailleurs sociaux ainsi que l’identification difficile des ménages concernés.</li> <li>• La stigmatisation de la notion de précarité énergétique.</li> <li>• Les incertitudes liées au programme C2E.</li> <li>• L’ensemble des publics précaires ne sont pas éligibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de formation en médiation bailleurs/locataires et l’utilisation d’une communication non-violente.</li> <li>• Travaille avec la Croix Rouge Insertion.</li> <li>• Pour faire connaître le programme : porte-à-porte, bouche à oreille, aller aux distributions alimentaires, dialoguer avec les travailleurs sociaux.</li> </ul>	
<p><b>Conditions de réussite de l'initiative</b></p>	<p><b>Impacts sur le territoire</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce dispositif doit faire partie d’un projet plus global.</li> <li>• Les professionnels doivent connaître ce programme, avant même la population.</li> <li>• Amener les bailleurs et les habitants au renouvellement énergétique, et s’inscrire dans les éco-gestes.</li> </ul>	<p>Cet outil mobilise les acteurs du territoire, dont la collectivité.</p> <p>Pour déployer le programme SLIME, le CLER réseau réalise une sensibilisation des publics précaires et une montée en compétences des structures accompagnant le programme SLIME pour lutter contre la précarité énergétique présente sur le territoire.</p>	
<p align="center"><b>Liens avec les ODD</b></p>		
<p><b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p><b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p> 	<p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 
<p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 

## Maison de l'Écologie Populaire – PikPik Environnement



<p><b>Description de l'initiative</b></p>	<p>Association depuis 15 ans à Issy-les-Moulineaux, <a href="#">PikPik Environnement</a> est présente dans l'ensemble de l'Ile-de-France et plus particulièrement les départements du 92 et du 93, et la ville de Paris.</p> <p>A travers l'écologie populaire, PikPik Environnement, souhaite décloisonner l'action écologique et sociale ; et montrer aux jeunes qu'il y a une possibilité de travail, d'éducation, etc.</p> <p>L'association a développé des projets de café solidaire à Issy-les-Moulineaux, Bagnolet (fermé) et à L'Ile-Saint-Denis.</p> <p>A travers la Maison de l'écologie populaire, située à L'Ile-Saint-Denis, PikPik Environnement propose un lieu de convivialité gratuit et ouvert tout le temps et à tous. Située dans un quartier populaire, elle propose de nombreuses activités autour de l'écologie de soi (yoga, self-défense) ainsi que des opportunités d'emploi pour la population, de l'écologie du quotidien (alimentation, santé, bâtiment, etc.). C'est aussi un lieu d'adaptation contre les risques de canicules et d'inondations. Actuellement, ce projet est extrêmement local.</p>	
<p><b>Freins rencontrés dans la mise en place de l'initiative</b></p>	<p><b>Leviers utilisés pour la mise en place de l'initiative (outils, acteurs)</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par le passé, l'association était dans une démarche "d'aller vers".</li> <li>• L'association touche 40 000 personnes par an, mais elles ne viennent pas forcément de manière récurrente. Ce constat ne garantit pas d'avoir un impact et que ces personnes "occasionnelles" vont changer leur mode de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A présent, l'association se concentre sur 3 projets, et rencontre un nombre plus limité de personnes par an, pour favoriser des accompagnements plus approfondis.</li> </ul>	
<p><b>Conditions de réussite de l'initiative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin de temps dans la durée pour développer et mettre en place un projet de cette ampleur.</li> <li>• Echanges autour de l'écologie, souhait de se réunir, etc.</li> <li>• Territoire diversifié, donc les besoins sont différents et peuvent influencer le déploiement du projet (exemple : analyser les horaires).</li> <li>• Être en accord avec les sujets écologiques du public ainsi que les envies d'action. Dans les quartiers populaires, 2 sujets centraux : la nourriture et le logement. Cela passe par un dialogue entre les collectivités et la population pour la prise en compte du vécu.</li> </ul>	<p><b>Impacts sur le territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets de PikPik Environnement y participent. Par exemple, la Fabrique à Issy-les-Moulineaux voit une centaine de personnes par jour se mobiliser pour échanger autour de l'écologie et le social. Cela passe par une liberté d'expression des participants.</li> <li>• Le parcours "alimentation" proposé par l'association permet de créer du lien social entre les participants et de découvrir des projets sympas, présents sur le territoire.</li> </ul>	
<p align="center"><b>Liens avec les ODD</b></p>		

## LogisCité – Croix Rouge Insertion

<p><b>Description de l'initiative</b></p>	<p>La <a href="#">Croix-Rouge Insertion</a> est une entreprise d'insertion basée sur la précarité énergétique. Elle propose de lutter contre cette dernière en mettant en place du porte-à-porte avec les bailleurs sociaux. Les salariés sont en situation d'insertion professionnelle.</p> <p>Les personnes en précarité énergétique sont repérées par les services des Conseil Départementaux puis <a href="#">LogisCité</a> prend contact directement avec elles. La démarche mobilisée est celle du "Aller vers".</p> <p>Schéma d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage par les ALEC, les CCAS, les opérateurs.</li> <li>• LogisCité met en place une sensibilisation pour outiller les personnes en situation de précarité énergétique. Un diagnostic des logements est réalisé par LogisCité.</li> </ul> <p>Le financement est réalisé via un AAP.</p>	
<p><b>Freins rencontrés dans la mise en place de l'initiative</b></p>	<p><b>Leviers utilisés pour la mise en place de l'initiative (outils, acteurs)</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérennité difficile.</li> <li>• Mobiliser les acteurs de la santé.</li> <li>• Lors de la phase de repérage, il existe un turn-over important dans le personnel.</li> <li>• Financement/politique sur un déploiement large peut être compliqué.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation interne de formation (validé par le réseau CLER).</li> <li>• Accompagnement de l'emploi durable.</li> <li>• ALEC dynamique dans le département du 94.</li> <li>• Discours qui engagent les personnes avec une compréhension et de la bienveillance sans encourager la culpabilité.</li> </ul>	
<p><b>Conditions de réussite de l'initiative</b></p>	<p><b>Impacts sur le territoire</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financements : dépendent des AAP.</li> <li>• Formation agréée par le réseau CLER.</li> <li>• Implantation forte sur le territoire.</li> <li>• Mise en place d'un suivi après la visite et réalisation d'un rapport personnalisé. Si besoin, une orientation vers d'autres dispositifs possibles. Une mesure qualitative et quantitative est effectuée via le réseau CLER.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes formées vont vers d'autres structures pour poursuivre dans ce domaine.</li> <li>• Partenariats avec les acteurs du territoire.</li> </ul>	
<p align="center"><b>Liens avec les ODD</b></p>		
		
		
		

## Vital'Im – CD93

<p><b>Description de l'initiative</b></p>	<p>Le <a href="#">Département de Seine Saint-Denis</a>, en partenariat avec l'ONG <a href="#">Action contre la Faim</a>, propose à des ménages 1 350 personnes une carte de 50 euros par mois « le chèque alimentaire Vital'Im ». Cette expérimentation est déployée à l'automne 2024 pendant 6 mois, à Montreuil, Clichy-sous-Bois, Villateneuse et Sevran, villes partenaires de l'action. Les usagers sont accompagnés et sensibilisés par des associations partenaires aux enjeux alimentaires durables, de santé/nutrition et de transition écologique. Ce projet est lauréat du « Programme Mieux manger pour tous » et est financé dans ce cadre jusqu'à 2025. Il concerne 1 350 personnes.</p>	
<p><b>Freins rencontrés dans la mise en place de l'initiative</b></p>	<p><b>Leviers utilisés pour la mise en place de l'initiative (outils, acteurs)</b></p>	
<p>Des problèmes d'ordre technique sont apparus pour la bonification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans chaque ville, l'action est menée en mobilisant les acteurs locaux en charge des questions de précarité, le CCAS, l'antenne du département, la PMI au sein d'un comité technique. Ils ont aidé à identifier les bénéficiaires car le choix avait été fait de ne pas communiquer sur le dispositif, d'aller vers des bénéficiaires plutôt que de lancer un appel à candidature.</li> <li>• Le projet est monté en partenariat avec l'association Action contre la faim qui fait le lien avec les usagers bénéficiaires et a en charge l'évaluation de l'opération.</li> </ul>	
<p><b>Conditions de réussite de l'initiative</b></p>	<p><b>Impacts sur le territoire</b></p>	
	<p>Au-delà de l'impact social, le projet contribue à la transition écologique du territoire car la bonification permet d'embarquer les usagers bénéficiaires vers une alimentation de qualité et une ouverture aux enjeux de circuit court.</p>	
<p><b>Liens avec les ODD</b></p>		
		

## Terr'Moov - Wimoov



<p><b>Description de l'initiative</b></p>	<p><u>Wimoov</u> lutte depuis 25 ans contre la précarité liée aux mobilités et déploie des solutions pour y remédier. Actuellement, 3 projets <u>Terr'Moov</u> sont expérimentés en France à la CC 7 vallée, en Bretagne sur le secteur de Carrey et en IdF à la <u>CC Pays de Meaux</u> sur les 17 communes les plus rurales. Pour développer le projet sur la CCPM, Wimoov travaille avec une équipe de 3 personnes de la collectivité - 1 chef de projet gestionnaire de service et 2 animateurs. Dans ce territoire, la problématique principale est l'autosolisme. Cette expérimentation propose une solution permettant de garder une autonomie dans la mobilité. Les territoires ruraux n'ont pas d'autres solutions que d'utiliser la voiture pour se déplacer. Un pôle rural de mobilité a été installé avec un service d'autopartage et de vélos partagés (via un AMI). Cela permet notamment de répondre aux besoins d'un public jeune. Ce pôle permet de faciliter le quotidien des habitants comme la prise d'emploi ou la poursuite d'étude à travers un gain d'autonomie. Ce pôle est financé par l'Ademe nationale. Un second pôle de mobilité est prévu et il devrait être financé par le Fonds vert.</p>	
<p><b>Freins rencontrés dans la mise en place de l'initiative</b></p>	<p><b>Leviers utilisés pour la mise en place de l'initiative (outils, acteurs)</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La ville de Meaux n'étant pas rurale, elle ne fait pas partie du projet. Cependant, un dialogue avec ses services reste nécessaire. Aucune piste cyclable n'a été installée en dehors de la ville de Meaux.</li> <li>• En cas de covoiturage, avoir la certitude de pouvoir rentrer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de consigne à vélo à la gare de Meaux.</li> <li>• Mise en place de solutions de covoiturage à travers un partenariat avec Blablacar et Meaux (1 AR/j gratuit).</li> <li>• Application de réservation et d'un tarif social. Co-construction et co-design avec la population.</li> </ul>	
<p><b>Conditions de réussite de l'initiative</b></p>	<p><b>Impacts sur le territoire</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du temps pour faire connaître les solutions mises en place.</li> <li>• Un soutien politique y compris de la ville centrale et de l'EPCI.</li> <li>• Absence de coût pour la collectivité si ce n'est une mise à disposition d'un espace public.</li> <li>• Coût : environ 100 k€ à mobiliser pour mettre en place un pôle de mobilité rural.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation du tissu associatif local (association vélo école).</li> <li>• Création de lien.</li> <li>• Travail en collaboration avec les collectivités pour avoir un meilleur maillage de vélos et une meilleure appropriation des chemins ruraux.</li> <li>• Convention avec l'EPCI, sans engagement financier.</li> <li>• Absence de résultat, possibilité de déplacer l'installation sur une autre commune.</li> </ul>	
<p><b>Liens avec les ODD</b></p>		
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>17</b> PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> </div> </div>		

par :

- Jessica BERTRAN CORRAL – [j.bertran-corrall@cerema.fr](mailto:j.bertran-corrall@cerema.fr)
- Isabelle ROBINOT-BERTRAND – [isabelle.robinot-bertrand@cerema.fr](mailto:isabelle.robinot-bertrand@cerema.fr)

